Le Collectifdom attaque Eric Zemmour et Canal +

19/03/2010 à 14h47

Le Collectifdom a saisi la justice suite aux propos tenus sur la chaîne Canal + dans l'émission « Salut les Terriens » du 6 mars dernier par Eric Zemmour, invité de l'émission d'Ardisson. Il avait justifié le fait que la police contrôle plus souvent les Noirs et les Arabes parce que "«la plupart des trafiquants sont Noirs et Arabes».

Le Collectifdom considère que l'écrivain et journaliste, en stigmatisant les Noirs et les Arabes, a gravement « porté atteinte au droit des personnes originaires d'outre-mer particulièrement celles résidant dans les banlieues ».

Rappelant que « la communauté de l'outre-mer français est composée majoritairement de personnes noires (Noirs, métis, mulâtres, quarterons), le Collectifdom estime que « les propos de M. Zemmour constituent une déclaration xénophobe primaire incitant à la haine raciale » et annonce attaquer aussi la chaîne pour complicité parce que « elle a permis la diffusion de ce discours particulièrement attentatoire à la considération et à l'image d'un groupe de personne en raison de sa couleur de peau ». Le tribunal correctionnel de Paris devrait examiner l'affaire dans les prochains jours.